

FICHE D'INFORMATION LEGALE
DOCUMENT ENTREE EN RELATION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

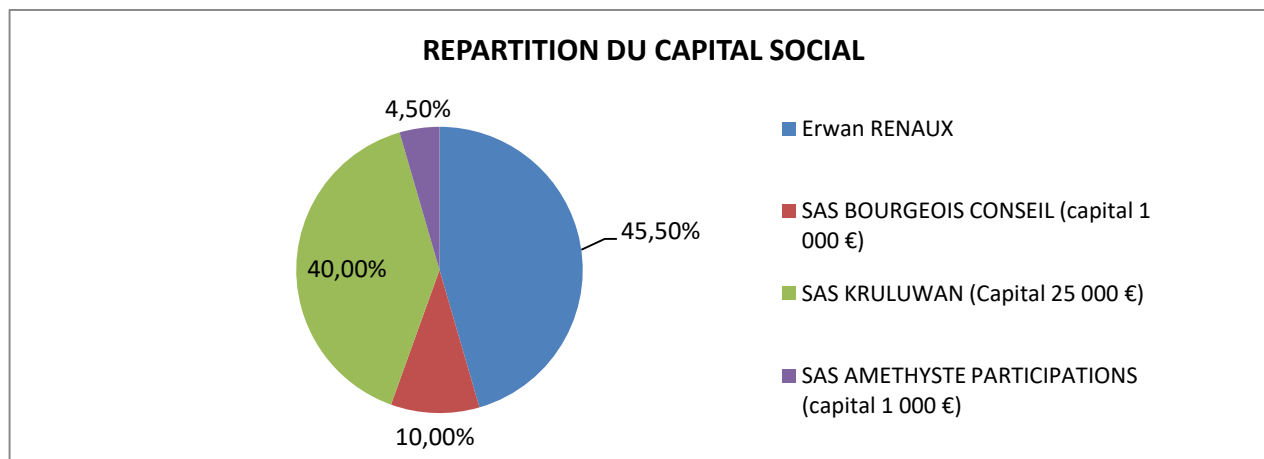
INFORMATIONS LEGALES

Raison sociale	FA CONSEILS PATRIMOINES
Adresse	95 B, Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX
N° d'identification SIREN	538 849 621
Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)	Bordeaux
Capital social	158 000 €
Typologie d'entreprise	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CODE NAF (APE)	7022 Z – Conseil pour les affaires et la gestion
Président	SAS AMETHYSTE PARTICIPATIONS, représentée par son Président monsieur Erwan RENAUX
E-Mail	contact@facpe.fr
Téléphone	05 56 38 33 62

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

L'ENTREPRISE

FA CONSEILS PATRIMOINES, est un cabinet spécialisé dans la gestion de patrimoine privé et professionnel.



Nous vous conseillons en matière de gestion de patrimoine privé ou professionnel, d'audit, de conseil juridique ou financier.

Nous vous accompagnons dans toutes les étapes de l'évolution de votre patrimoine : la constitution, le développement, l'optimisation et sa cession/transmission.

Soucieux de vos attentes et de vos objectifs, nous vous proposons une approche globale pertinente et adaptée à votre situation et à votre tolérance aux risques, s'inscrivant dans une relation sincère et pérenne.

Le cabinet FA CONSEILS PATRIMOINES est compétent pour les missions suivantes :

Typologie problématique	Descriptif missions réalisées	Cibles
Conseil en Investissement Financier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de portefeuille ▪ Audit patrimonial ▪ Conseil en placement financier ▪ Accompagnement à la cession / transmission du patrimoine professionnel ▪ Accompagnement à la valorisation des actifs 	Particuliers et entreprises
Family Office	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation missions liées à la gestion familiale d'un patrimoine 	Particuliers
Conception et mise en œuvre de modèles économiques – Capital risque, capital développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration d'actifs immobiliers loués nus dans un modèle économique de location meublée, ▪ Vision stratégique et conduite du changement, ▪ Réalisation de Business Plan ▪ Accompagnement à la levée de fonds 	SCI, et propriétaires immobiliers Toute entreprise civile ou commerciale Toutes entreprises Toutes entreprises
Aide à la transmission/cession d'actifs privés et professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation stratégie patrimoniale 	Particuliers, chefs d'entreprise
Optimisation de la rémunération des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arbitrage entre la rémunération « article 62 du CGI » et dividendes 	Chefs d'entreprise

Expertise juridique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des textes de lois et de la jurisprudence liée au projet financier du client ▪ Analyse et rédaction de documents juridiques, actes sous seing privé 	Particuliers et entreprises
Intermédiation en Transaction sur Immeubles et fonds de commerces ou assimilés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intermédiation et accompagnement au choix de supports actifs immobiliers ou fonds de commerces et assimilés 	Particuliers et entreprises
Courtage en Opérations de Banques et Services de Paiements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placements soumis au Code Monétaire et Financier, ▪ Intermédiation en financement pour investissement logement / professionnel / patrimonial 	Particuliers et entreprises
Rédaction Personnalisée d'actes sous seing-privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétences juridiques appropriées 	Particuliers et entreprises
Courtage et produits et services d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser toute opération concernant la vie, la prévoyance et la capitalisation selon les règles du code des assurances 	Particuliers et entreprises
Accompagnement personnalisé sur les dossiers de succession	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Simulation actifs et masse successorale ▪ Simulation de l'impact successoral en fonction des régimes matrimoniaux 	Particuliers et entreprises

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette activité est soumise aux **articles L 541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier**.

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 120 65 365 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

Activité	Référence légale	N° d'immatriculation
Conseil en Investissement Financier (CIF)	Articles L 541-1 du Code Monétaire et Financier	12065365 N° ANACOFI : E002972
Conseil Juridique et rédaction d'actes sous seing privé	Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971	Sans objet
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) – Courtier non exclusif et mandataire non exclusif	Articles L 519-1 et suivants du code Monétaire et Financier	12065365
Démarchage bancaire et Financier	Articles L 341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier	Mandats signés avec établissements

FA CONSEILS PATRIMOINES - 95B, Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX – Tél : 05 56 38 33 62 – contact@facpe.fr

SAS au capital de 158 000 € - SIRET : 538 849 621 00031 RCS Bordeaux – TVA n° FR31 538 849 621 – Membre de l'ANACOFI-CIF (association agréée par l'AMF) - ORIAS : 12065365 – Carte de Transaction Immobilière CPI 3301 2017 000 020 840 délivrée par CCI de Bordeaux – APE : 7022 Z- Garantie financière n° GFIP0253 et assurance RC-PRO n° RCIP0253 délivrée par CGPA – 125 rue de la faisanderie 75025 PARIS- Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par l'ACPR.

		AGICAM et PRADO EPARGNE, filiales de AG2R LA MONDIALE
Intermédiaire en Assurance (IAS) : Courtier en Assurances (COA) de catégorie C¹	Articles L 511-1 et suivants du Code des Assurances	12065365
Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce Assimilés, sans détention de fonds	Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 Carte délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	CPI 3301 2017 000 020 840

Rappel :

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse postale est 61, rue Taitbout – 75436 PARIS CEDEX 09 (Site Internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil>)

L'activité d'IOBSP est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) situés 61, rue Taitbout – 75436 PARIS CEDEX 09 (Site Internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil>).

PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS (COURTAGE)

Doivent apparaître tous les partenaires représentatifs de l'activité de courtage :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	Assurance de personnes	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission
UAFLIFE PATRIMOINE	Assurance de personnes	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission
AVIVA	Assurance de personnes	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission
GENERALI	Assurance de personnes	Rémunération pour courtage d'assurance de personnes	Commission
SWISSLIFE	Assurance de personnes	Rémunération pour courtage d'opérations financières	Commission

¹ Par courtier de catégorie C, il faut entendre que l'entreprise est « tenue d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le contrat qui serait adapté aux besoins du souscripteur éventuel »

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ORELIS	Assurance de personnes	Rémunération pour courtage d'opérations financières	Commission
CREDIT FONCIER	Banque	Rémunération pour courtage d'opérations de financement et d'assurance de personnes	Commission
MMA	Banque	Rémunération pour courtage d'assurance	Commission
PRIMONIAL	Assurance de personne	Rémunération pour courtage d'assurance	Commission
PRADO EPARGNE	Epargne salariale	Rémunération pour courtage d'opérations financières	Commission
UNEP	Assurance de personne	Rémunération pour courtage d'assurance	Commission
UGIP	Prévoyance	Rémunération pour courtage d'assurances	Commission
METLIFE	Prévoyance	Rémunération pour courtage d'assurances	Commission
BANQUE POPULAIRE	Intermédiation en opération de banques	Rémunération pour courtage	Commission
BANQUE COURTOIS	Intermédiation en opération de banques	Rémunération pour courtage	Commission
CREDIT MUTUEL SUD OUEST	Intermédiation en opération de banques	Rémunération pour courtage	Commission
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	Intermédiation en opération de banques	Rémunération pour courtage	Commission
PERIAL	Gérant d'Actifs immobilier (SCPI)	Rémunération	Commission
INTERGESTION	Gérant d'Actifs immobiliers (SCPI)	Rémunération	Commission
VOISIN	Gérant d'Actifs immobiliers (SCPI)	Rémunération	Commission
APICIL	Assurance de personnes	Rémunération par courtage	Commission

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Votre conseiller et intermédiaire dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Responsabilité Civile et Professionnelle: souscrite auprès de **CGPA** - Numéro de police : **RCIP0253**

FA CONSEILS PATRIMOINES - 95B, Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX – Tél : 05 56 38 33 62 – contact@facpe.fr

SAS au capital de 158 000 € - SIRET : 538 849 621 00031 RCS Bordeaux – TVA n° FR31 538 849 621 – Membre de l'ANACOFI-CIF (association agréée par l'AMF) - ORIAS : 12065365 – Carte de Transaction Immobilière CPI 3301 2017 000 020 840 délivrée par CCI de Bordeaux – APE : 7022 Z- Garantie financière n° GFIP0253 et assurance RC-PRO n° RCIP0253 délivrée par CGPA – 125 rue de la faisanderie 75025 PARIS- Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par l'ACPR.



Pour des montants de :

ACTIVITE	Montant de la garantie	Période de garantie
INTERMEDIATION EN ASSURANCE, telle que régie par les articles L.511-1 et suivants du Code des Assurances	2 535 500 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2017 au 28/02/2018
INTERMEDIATION EN OPERATION DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT, telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier	1 521 300 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2017 au 28/02/2018
DEMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER, telle que régie par l'article L.341-1 alinéas 1 à 6 du Code Monétaire et Financier	1 521 300 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2017 au 28/02/2018
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS, telle que régie par les articles L.541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier	1 521 300 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2017 au 28/02/2018
INTERMEDIATION EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES telle que régie par la loi 70 -9 du 2 janvier 1970 et le décret n°72 - 678 du 20 juillet 1972	1 512 300 € par sinistre et par année d'assurance	Du 01/03/2017 au 28/02/2018

Garantie Financière : souscrite auprès de **CGPA**
 Numéro de police : **GFIP0253** pour les montants suivants :

ACTIVITE	Montant de la garantie	Période de garantie
INTERMEDIATION EN OPERATION DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT, telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier	116 633 €	Du 01/03/2017 au 28/02/2018

FA CONSEILS PATRIMOINES - 95B, Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX – Tél : 05 56 38 33 62 – contact@facpe.fr

SAS au capital de 158 000 € - SIRET : 538 849 621 00031 RCS Bordeaux – TVA n° FR31 538 849 621 – Membre de l'ANACOFI-CIF (association agréée par l'AMF) - ORIAS : 12065365 – Carte de Transaction Immobilière CPI 3301 2017 000 020 840 délivrée par CCI de Bordeaux – APE : 7022 Z- Garantie financière n° GFIP0253 et assurance RC-PRO n° RCIP0253 délivrée par CGPA – 125 rue de la faisanderie 75025 PARIS- Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par l'ACPR.

ACTIVITE	Montant de la garantie	Période de garantie
INTERMEDIAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES telle que régie par la loi 70 -9 du 2 janvier 1970 et le décret n°72 - 678 du 20 juillet 1972	111 562 €	Du 01/03/2017 au 28/02/2018

MODE DE FACTURATION CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : **Montant HT et TTC**

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de **1,20%** de ceux-ci.

Le mode de facturation et le mode de rémunération se fait au cas par cas suivant la situation et les objectifs du client particulier ou entreprise.

Les missions de conseil en gestion de patrimoine privé ou professionnel, d'audit, de conseil juridique ou financier se font en note d'honoraires établies en fonction du temps passé, ou au forfait, suivant le degré de complexité des missions clients, et la problématique spécifiée du Client.

Elles sont matérialisées par une lettre de mission personnalisée, issue de la complétude des informations issues du « questionnaire client-CIF » agréé par l'Autorité des Marchés Financiers, et rempli par le prospect.

Aucune mission ne saurait commencer sans une lettre de mission préalablement signée par le client et la société FA CONSEILS PATRIMOINES.

Pour les missions de conseil en investissement financier, le commissionnement de FA CONSEILS PATRIMOINES sera rémunéré de trois manières :

- Honoraires indiqués sur lettre de mission, avec une base horaire de 150 € HT, mais le plus souvent forfaitaire, en fonction de la complexité des enjeux du client,
- Rétrocession sur les frais d'entrée des contrats issus de la législation du Code des Assurances, ou du Code Monétaire et Financier. Le montant maximum des frais d'entrée prélevés sera de 5%.
- Rétrocession sur les frais de gestion, prélevés par l'organisme de placements, qui ne dépasseront pas 1,20% des en-cours en prélèvement annuel.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS CLIENTS

(Article 325-12-1 du RGAMF,
Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

Le client peut à tout moment exercer son droit d'information sur le recueil des informations financières fournit au



Conseiller en Investissement Financier.

En cas de réclamation de la part du client, le cabinet FA CONSEILS PATRIMOINES s'engage à traiter de manière systémique la réponse, conformément aux exigences du statut de Conseiller en Investissement Financier.

Conformément aux dispositions de l'article 325-12-1 du règlement de l'AMF :

« Le conseiller en investissements financiers doit mettre en place une procédure en vue du traitement efficace, égal et harmonisé des réclamations que lui adressent ses clients quel que soit leur lieu de résidence.

Les clients peuvent adresser des réclamations gratuitement au conseiller en investissement financier.

Il enregistre chaque réclamation et en assure un suivi lui permettant, d'identifier les mauvaises pratiques et de mettre en œuvre des actions correctives appropriées.

Le conseiller en investissements financiers répond à la réclamation du client dans les plus brefs délais, et en tout état de cause dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la réclamation sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Les informations sur la procédure de traitement des réclamations sont mises gratuitement à la disposition des clients »

1. MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier	FA CONSEILS PATRIMOINES – SERVICE MEDIATION - 95 B, Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX
Par téléphone	05 56 38 33 62
Par mail	contact@facpe.fr

Format conseillé pour votre lettre de réclamation :

FA CONSEILS PATRIMOINES

Service médiation et relation clients
95 Bis, Boulevard Antoine Gautier
33 000 BORDEAUX

CLIENT

Nom :
Prénom :
Adresse postale :

Adresse électronique :
N° de téléphone :

OBJET DE LA RECLAMATION

....

Date :
Fait à :
Signature :

2. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Les points clés de ce dispositif sont les suivants :

1. Réception de la réclamation via la « fiche réclamation client » que le client nous retourne.
2. La fiche est identifiée par la société dans le « fiche registre unique des réclamations clients », registre retenu par la société FA CONSEILS PATRIMOINES.
3. Gestion et traitement dans délai des réclamations adressées au cabinet FA CONSEILS PATRIMOINES. Le conseiller s'engage à traiter votre réclamation, renseigner la « fiche suivi de la réclamation client » et à la tenir à jour à chaque étape de résolution de la réclamation dans les délais suivants :
 - a. 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai.
 - b. Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.
 - c. Toute réponse aux réclamations clientèle se fera systématiquement par courrier en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.
4. En cas de difficultés rencontrées dans le traitement de la réclamation, il faudra solliciter en priorité :

Médiateur postal de l'entreprise	FA CONSEILS PATRIMOINES – Service Médiation et Relation Clients – 95 B, Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX
Médiateur de l'assurance	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site Internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur
Médiateur du Conseil en Investissement Financier	Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI 92, rue d'Amsterdam 75009 PARIS Médiateur compétent litige avec un consommateur : Mme Marielle COHEN-BRANCHE/ Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 PARIS CEDEX 02 Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html
Médiateur d'Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement	Médiation de la consommation ANM Conso - 62 , rue Niquetonne 75002 PARIS Site Internet : http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp
Médiateur immobilier	Médiation de la consommation – ANM CONSO – 62, rue Niquetonne 75002 PARIS Site Internet : http://www.anm-conso.com/anacofi-immo

MODALITES D'INFORMATIONS DU CLIENT

Le client peut à tout moment exercer son droit d'information sur le recueil des informations financières fourni au Conseiller en Investissement Financier.

En cas de réclamation de la part du client, le cabinet FA CONSEILS PATRIMOINES s'engage à traiter de

FA CONSEILS PATRIMOINES - 95B, Boulevard Antoine Gautier – 33000 BORDEAUX – Tél : 05 56 38 33 62 – contact@facpe.fr

SAS au capital de 158 000 € - SIRET : 538 849 621 00031 RCS Bordeaux – TVA n° FR31 538 849 621 – Membre de l'ANACOFI-CIF (association agréée par l'AMF) - ORIAS : 12065365 – Carte de Transaction Immobilière CPI 3301 2017 000 020 840 délivrée par CCI de Bordeaux – APE : 7022 Z- Garantie financière n° GFIP0253 et assurance RC-PRO n° RCIP0253 délivrée par CGPA – 125 rue de la faisanderie 75025 PARIS- Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par l'ACPR.



manière systémique la réponse, conformément aux exigences du statut de Conseiller en Investissement Financier.

CONFLIT D'INTERETS

Chaque conseiller en investissement financier doit défendre les intérêts de tous ses clients avec le même soin, la même attention et sans discrimination.

Il ne peut pas effectuer une mission qui l'amènerait à favoriser l'un de ses clients au détriment d'un autre.

Dans le cas où nous estimerions nous trouver dans un cas de conflit d'intérêts, nous nous engageons à en informer la partie demandeuse de ladite mission.

A défaut d'une modification de la demande de la part du client, qui nous amènerait à estimer qu'il n'existe plus de conflit d'intérêt, à informer par écrit les parties concernées et à leur proposer, toujours par écrit, une solution permettant soit, de faire disparaître le conflit d'intérêt, soit d'en faire disparaître les effets.

A défaut d'accord donné par écrit, de la part des parties concernées, nous nous engageons à engager une concertation avec les parties dont les conclusions écrites seront signées par les parties.

A défaut d'un accord jugé acceptable par tous, nous nous engageons soit, à indiquer clairement que nous agissons dans l'intérêt de l'une des parties, soit à refuser ou abandonner la mission.

L'accord des clients concernés par écrit. La cause du conflit d'intérêt et les risques induits devant alors leur être expliqués et chaque client devant accepter que le professionnel reste en charge de la mission.

Le partage des clients avec des confrères, avec accord des clients.

Chaque professionnel devant alors défendre l'intérêt des clients qu'il assiste.

La tierce partie auditant le travail du professionnel. Un confrère sans intérêt particulier dans le dossier, pourra alors émettre un avis à destination du client, qui sera annexé au rapport du professionnel en charge du dossier. Sans refaire le travail, la tierce partie devra émettre un avis objectif permettant aux clients de se rendre compte si le potentiel conflit d'intérêt visualisé par lui ou le professionnel a amené à des réponses partiales. Dans le cas où la tierce partie relèverait des éléments de réponse anormaux, il devrait alors motiver ses critiques.

DATE ET SIGNATURE

Le(s) Client (s)	Le Conseiller
Date	Date
Fait à :	Fait à :
Signature(s)	Signature